



# Commune de DORTAN (01590)

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 7 FEVRIER 2017

Affiché le 14 février 2017.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 1<sup>er</sup> février 2017, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Christophe DAVID-HENRIET - Hélène JACQUET Alain BRITEL - Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS Fabien CHAVET - Janine DURET - Isabelle SERRAND									
Etaient excusés	Anne-Marie FEUGIER (procuration à Jean-Claude GAILLARD) Thierry REBERE - Ludovic SAILLARD (procuration à Hélène JACQUET) - Anaïs JULLIEN - Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) - Nicolas RIPPE (procuration à Janine DURET)									
Secrétaire de séance	Fabien CHAVET									
Conseillers en exercice : 19	<table><thead><tr><th></th><th>à 19h</th><th>à partir de 19h16</th></tr></thead><tbody><tr><td>Présents :</td><td>12</td><td>13</td></tr><tr><td>Votants :</td><td>16</td><td>17</td></tr></tbody></table>		à 19h	à partir de 19h16	Présents :	12	13	Votants :	16	17
	à 19h	à partir de 19h16								
Présents :	12	13								
Votants :	16	17								

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 6 DECEMBRE 2016

Le compte rendu du Conseil municipal du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 1

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-024 du 20/12/2016	Contrat avec HEXAGRAM pour l'acquisition d'un nouveau serveur informatique pour la Mairie d'un montant total de 8 876.94 € HT + TVA en vigueur, réparti comme suit : - serveur Lenovo TD 350 avec extension de garantie 5 ans sur site : 3 672.94 € HT ; - licences Windows : 1 079 € HT ; - configuration, installation, formation : 4 125 € HT.
N° 2017-001 du 01/02/2017	Contrat d'entretien de l'installation de chauffage du foyer des Anciens avec la Société SAV OYONNAXIEN, du 01/03/2017 au 28/02/2018, pour un montant de 272.17 € TTC.

### CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS (EX ERDF) : IMPLANTATION LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES SUR PARCELLES COMMUNALES AC 158 ET 159, ZC 366

Agnès PRUNIAUX expose au Conseil qu'ENEDIS est chargée de l'implantation de canalisations souterraines pour l'alimentation électrique de 2 propriétés privées. Ces travaux nécessitent de passer sur les parcelles communales suivantes :

- ZC 366 située Maissiat d'en Bas : dans une bande de 0.5 mètres de large, pose d'une canalisation sur une longueur totale d'environ 1 mètre ;
- AC 158 et 159, en face du chemin du Cimetière : dans une bande de 0.5 mètres de large, pose d'une canalisation sur une longueur totale d'environ 22 mètres.

Agnès PRUNIAUX précise que des conventions de servitudes doivent être établies entre la Commune et ENEDIS, à titre gratuit et aux conditions habituelles et propose de rajouter dans la convention relative aux parcelles AC 158 et 159 la remise en l'état actuel de la voirie, en enrobé.

**Délibération : oui à l'unanimité.**



## Commune de DORTAN (01590)

### CCHB : CHARTE TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe que la loi impose aux Communautés de communes la reprise de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle explique au Conseil que la CCHB assurant déjà une partie de cette compétence (production de l'eau et traitement des eaux usées), la loi l'oblige à en reprendre l'intégralité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle précise que cette année 2017 va être consacrée à effectuer un état des lieux technique, comptable, financier et organisationnel sur les 36 communes membres de la CCHB.

Elle ajoute qu'afin de garantir que cette démarche se passe au mieux, la CCHB a proposé la signature d'une charte dont elle donne lecture.

**Arrivée d'Isabelle SERRAND à 19h16**

**Présents : 13**

**Votants : 17**

Mme le Maire informe que cette charte est un engagement moral pour que tout se passe dans un esprit de confiance mutuelle. Elle s'applique surtout sur cette année de transition et indique l'engagement des Communes à associer la CCHB dans les éventuelles décisions à prendre avant le transfert et qui sont susceptibles d'influer sur l'exercice des compétences eau et assainissement, notamment en ce qui concerne les évolutions tarifaires, les modes de gestion et contrats, les investissements et leur mode de financement ainsi que l'évolution du personnel communal.

Mme le Maire rappelle qu'en ce qui concerne la tarification, l'idée est de la lisser sur plusieurs années pour atteindre le même prix de l'eau et de l'assainissement sur les 36 communes.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- APPROUVE la charte précitée.

### CCHB : DEBAT SUR ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DANS LE CADRE DU PLUIH

Agnès PRUNIAUX rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'inscrit dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat (PLUIH). Il s'agit pour le Conseil municipal de débattre sur les orientations de ce PADD et non d'émettre un avis.

Elle présente le planning d'élaboration du PLUIH :

- phase 1 de juin à fin 2016 : diagnostic, dont habitat ;
- phase 2 de fin 2016 à mars 2017 : orientations du PADD et orientations stratégiques habitat ;
- phase 3 de mars 2017 à septembre 2018 : traduction réglementaire et programme d'actions ;
- phase 4 fin 2019 : approbation du PLUIH.

Elle précise que le PADD correspond à une étape clé du PLUIH et en détaille les orientations, toutes construites sur le même principe (diagnostic, enjeux / orientations) et réparties en sous-thèmes :

- Axe 1 : promouvoir une organisation territoriale source d'attractivité :
  - population,
  - armature territoriale,
  - densité des services et des équipements,
  - réseaux eau potable et assainissement,
  - déplacements,
  - commerces.
- Axe 2 : organiser une gestion raisonnée et économe de la ressource foncière :
  - consommation foncière,
  - potentiels urbanisables,
  - typologie de logements.
- Axe 3 : améliorer la réponse aux besoins en logements dans leur diversité et la qualité du parc d'habitat :
  - parc locatif,
  - vacances de logements. Le taux moyen est de 11%. Pour DORTAN, il est de 12 à 14%.
- Axe 4 : favoriser le développement économique du territoire en affirmant sa vocation industrielle, agricole et forestière :
  - emploi,
  - zones d'activités économiques,
  - tourisme,
  - agriculture.



## Commune de DORTAN (01590)

- Axe 5 : faire du territoire un pôle d'excellence du développement durable :
  - biodiversité, milieu naturel, corridors écologiques,
  - perception du paysage,
  - forêts,
  - plan de prévention des risques naturels (PPRn),
  - énergies renouvelables.

Mme PRUNIAUX indique que la CCHB a un projet de voie verte le long du Lange, d'OYONNAX à NANTUA.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD ;
- EMET les observations suivantes :
  - Axe 1 : promouvoir une organisation territoriale source d'attractivité
    - ✓ critères d'attractivité : présence d'une gare : les Communes ne maîtrisent pas ce domaine ;
    - ✓ déplacements : aucun service de transport collectif sur DORTAN ;
    - ✓ commerce :
      - ❖ difficultés de maintien des commerces (fermeture récente de GEMO),
      - ❖ faciliter le stationnement pour le maintien et le développement des commerces de proximité, notamment en centre ville.
  - Axe 3 : améliorer la réponse aux besoins en logements dans leur diversité et la qualité du parc d'habitat
    - ✓ vacances de logements : même s'il convient de lutter contre la vacance de logements, il est choquant de prévoir d'éventuels dispositifs **coercitifs**. D'autres solutions, moins radicales, pourraient être envisagées.

### SIEA : DEBAT SUR RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GESTION EXERCICES 2009 A 2014

Les conseillers municipaux n'ayant pas reçu le rapport de la CRC suite à un problème technique de transmission, il est décidé de reporter ce point au prochain Conseil municipal.

### QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur la pharmacie : Mme le Maire indique avoir reçu, à leur demande, les infirmières inquiètes. Elle précise que, suite au décès du pharmacien, son épouse avait un délai de 2 ans, soit jusqu'en septembre 2017, pour vendre la pharmacie. La réussite de cette vente dépend, en grande partie, de la présence d'un médecin sur la Commune. Mme le Maire explique avoir contacté ce dernier qui ne peut, à ce jour, confirmer la date exacte de son départ à la retraite (2018 ou 2019).  
Elle informe le Conseil qu'elle a malgré tout pris des contacts pour le recrutement d'un médecin. Deux possibilités : publier une annonce pendant 2 mois sur une plateforme dédiée (400 €) ou passer par un cabinet de recrutement (10 500 € auxquels il faut rajouter les démarches pour l'installation du médecin, ce qui pourrait porter le coût total à environ 25 000 €).  
D'autres propositions sont faites : passer des annonces dans les facs de médecine, le Bon Coin, auprès de l'Ordre des médecins.  
En parallèle, un courrier sera adressé à l'Agence Régionale de Santé pour obtenir un délai supplémentaire pour la vente de la pharmacie.
2. Procédures d'expulsion « la Cité » : Mme le Maire informe qu'elle a reçu les jugements du 26/01/2017 du tribunal d'instance de Nantua prononçant l'expulsion de M. et Mme BOUSCH Victor, de MM. MARESCHAL Arnaud, Grégory et Sébastien et de M. SERRAND Gabriel.
3. Fête nationale du 14 juillet : les conseillers municipaux donnent un accord de principe au maintien du feu d'artifice.
4. Dénomination des écoles : Hélène JACQUET rappelle que, du 6 au 17 février, il est proposé aux habitants de la Commune de soumettre des idées de noms pour l'école maternelle et l'école élémentaire. L'information a été faite via le bulletin municipal, les écoles, le panneau lumineux.
5. Anciens panneaux d'information : Joël SUBTIL demande ce que vont devenir les anciens panneaux d'information sur la place de l'Hôtel de Ville.



## Commune de DORTAN (01590)

6. CCHB : opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : Agnès PRUNIAUX informe que ce dispositif, qui propose des subventions aux propriétaires privés pour des travaux d'économie d'énergie et réhabilitation globale du logement, s'achèvera en octobre 2017.
7. Réseau d'eau : André PERRIN informe du changement de réducteurs de pression à Maissiat d'en Bas et à l'intersection rue du Colonel Romans Petit / rue de la Léchère, nécessitant une coupure d'eau sur la Commune le lundi 13/02 (sauf Bonaz, Sénissiat et Vouais).

La séance est levée à 21h30.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,  
Fabien CHAVET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.